

Nitrates et santé : quand l'accusation s'effondre

Deux colloques internationaux ont montré leurs effets bénéfiques sur la santé, à contre-courant du dogme actuel.



Pour le Pr Nathan Bryan, de l'université de Houston (Texas), qui s'exprimait au colloque de la Pitié-Salpêtrière à Paris, le rôle protecteur des nitrates et nitrates vis-à-vis des risques cardiovasculaires est prouvé par de nombreuses études convergentes.

S'est-on fourvoyé dans les grandes largeurs à propos de la nocivité des nitrates ? C'est ce qui ressort de deux colloques médicaux qui se sont déroulés à quelques semaines d'intervalle en France (la Pitié-Salpêtrière), puis aux Etats-Unis (Atlanta) au printemps dernier. Un cran a bel et bien été franchi par le corps médical depuis un premier colloque au Sénat (il y a onze ans), qui avait montré que la menace avait été largement exagérée et qu'il fallait plutôt les considérer comme des molécules inoffensives.

Or, non seulement les nitrates ne seraient pas dangereux mais, a contrario, il faudrait rechercher leur consommation afin de bénéficier de leurs effets bénéfiques (protection cardiovasculaire, lutte contre les agents pathogènes, résistance à l'effort, amélioration des performances physiques...) ! Les personnes qui aboutissent à ce genre de conclusion ne sont pas d'obscurs hurluberlus mais des équipes internationales réputées (américaines, anglaises, suédoises).

Le point de départ de ce revirement spectaculaire a été les travaux du prix Nobel 1998, Louis Ignarro, sur l'oxyde nitrique (NO), un gaz bienfaiteur dont l'un des précurseurs dans l'organisme est le nitrate alimentaire.

MANGER DES LÉGUMES VERTS

A Paris, un classement des aliments suivant leur index NO a été présenté. Et que retrouve-t-on en haut du panier ? Essentiellement des légumes verts comme le chou frisé, la roquette, les épinards, les brocolis, les betteraves rouges, tous particulièrement riches en nitrates. Si l'on s'en tient à la thèse officielle et à la réglementation actuelle, il faudrait donc sur le champ interdire ces aliments ! D'autant que 80 % des nitrates ingérés quotidiennement proviennent de l'alimentation et non de l'eau. Si on suit à la lettre les préconisations santé actuelles qui poussent (à juste titre) à la consommation de légumes, on exploserait donc les limites journalières de l'OMS en matière de nitrates. Cocasse, non ? **Ph. Pavard**

PREMIERS RÉSULTATS D'AGRICAN

Lancée en 2005, l'enquête Agrican (agriculture et cancer) livre ses premiers résultats qui ne concernent que la mortalité : les agriculteurs sont moins atteints (- 27 %) parce qu'ils fument moins que les autres. Ces

résultats ne sont pas un sauf-conduit pour les phytosanitaires. L'enquête est difficile à mener à cause de la multiplicité des expositions et la période de latence entre exposition et apparition de la maladie.



85 % des dégâts de gros gibier sont causés par des sangliers.

Les sangliers exaspèrent toujours les agriculteurs

Au cours de la campagne 2009-2010, le montant des indemnités imputées au grand gibier a atteint 27,3 millions d'euros. Même si les surfaces détruites restent stables, la facture pour la campagne 2010-2011 devrait être en hausse compte tenu du prix des denrées. 85 % des dégâts de grand gibier sont causés par les sangliers. Même si les chasseurs en abattent environ 550 000 têtes par an, le prélèvement est insuffisant pour entamer le capital de reproduction. « Les dégâts se concentrent sur "des points noirs", souligne Benoît Guibert, de la Fédération nationale de la chasse. 10 % des communes concentrent les trois quarts de la facture des dégâts de sangliers. » **A. Co.**



Le Parlement a interdit la fracturation hydraulique, qui nécessite de grandes quantités d'eau et de produits chimiques.

Ci-gît le gaz de schiste

Les possibilités d'exploiter les réserves de gaz de schiste ne sont pas définitivement enterrées mais il faudra trouver de nouveaux moyens pour extraire ce gaz du sous-sol. En février, la mobilisation du grand public conduit à la suspension des travaux de recherche, qui avaient débuté suite à la délivrance de permis d'exploration en 2010. Le 30 juin, le Parlement interdit la technique de la fracturation hydraulique, jugée très polluante, mais sans fermer complètement la porte à l'exploitation de gaz de schiste. Les permis qui avaient été accordés sont abrogés. Total annonce son intention de déposer un recours. **Béregère Lafeuille**